

## Nouvelles du ROMM

### Saviez-vous que...

près de la moitié des canadiens estime que les sacs de plastique sont la principale source de pollution de nos rivages? Ce sont en fait les mégots de cigarettes qui constituent les déchets les plus ramassés au cours du Grand Nettoyage des rivages canadiens. L'an dernier, dans le cadre de cet événement organisé par l'Aquarium de Vancouver en collaboration avec la Fondation TD des amis de l'environnement, les participants ont retiré plus de 270 000 mégots de cigarettes du bord des rives. Certes, les mégots se désagrègent plus



rapidement que les sacs de plastique puisqu'ils mettent entre 5 et 15 ans pour disparaître. Toutefois, ils sont tout aussi nocifs pour les oiseaux, les poissons et les mammifères marins qui les ingèrent. Ils n'ont aucune valeur nutritive tout en laissant une impression de satiété pouvant causer la mort de l'animal. L'an dernier, 50 000 bénévoles ont recueilli en tout près de 90 tonnes de déchets de toutes sortes des berges des cours d'eau, des lacs et des océans au pays.

Source : La Presse Canadienne

### Quelles sont les actions posées pour améliorer le sort des espèces en péril?

#### Dossier spécial sur la conservation des espèces marines en péril



#### La suite de l'aménagement de la Station exploratoire du Saint-Laurent

L'arrivée de l'automne qui s'en vient à grands pas nous indique déjà que la première saison d'opération de notre tout nouveau centre éducatif sur le milieu marin tire à sa fin. Elle se terminera officiellement à l'Action de Grâce, soit le 13 octobre prochain. Il est à noter que le centre demeure à la disposition des groupes de 10 personnes et plus qui désirent visiter nos installations sur réservation jusqu'au début du mois de novembre. Isara Bureau-Lafontaine et Johannie Méthot, les deux étudiantes finissantes en Design de présentation du Cégep de Rivière-du-Loup embauchées au début de l'été par le ROMM pour réaliser le concept de la deuxième phase de l'aménagement de la Station, ont terminé leur contrat le 15 septembre dernier. Toute l'équipe du ROMM s'affairera donc au cours des prochaines semaines à enclencher l'aménagement de l'exposition permanente du sous-sol du bâtiment qui permettra aux visiteurs de lever le voile sur ce qui se cache sous les eaux du majestueux Saint-Laurent, et ce, dès la prochaine saison d'opération en 2009. Au cours du printemps prochain, nous poursuivrons également l'embellissement de l'environnement immédiat de la Station pour en offrir encore davantage à nos visiteurs. Nous vous tiendrons informés de l'avancement des travaux.

#### Une trousse éducative pour les espèces marines en péril destinée aux pêcheurs autochtone

D'ici la fin du mois de septembre, le ROMM mettra en branle un nouveau projet en collaboration avec l'Agence Mamu Innu Kaikusseth (AMIK) grâce à un financement octroyé par le Fonds autochtone sur les espèces en péril du gouvernement du Canada. Il s'agit de l'élaboration d'une trousse éducative compacte et facile à transporter en mer qui contient toute l'information nécessaire sur certaines espèces marines en péril avec lesquelles des pêcheurs autochtones sont susceptibles d'interférer lors de leurs activités de pêche. Tout le matériel nécessaire pour encourager et faciliter la participation des pêcheurs ciblés au rétablissement des espèces visées y sera inclus (ex. : matériel de prise de données, fiches d'identification, coordonnées des organismes à qui acheminer de l'information, etc.). La trousse sera remise à la suite d'une formation offerte par l'AMIK sur les comportements adéquats à adopter face aux espèces ciblées.



#### Et nos autres initiatives se poursuivent...

Le mois de septembre marque la fin de notre saison sur le terrain. Au cours des prochains mois, nous compilerons les données de l'étude de caractérisation des activités d'observation en mer et de photo-identification des grands cétacés de la péninsule gaspésienne. Nous poursuivrons la rédaction de notre catalogue pédagogique des baleines photo-identifiées. De plus, la saison d'activité de plusieurs de nos membres observateurs qui compilent des données d'observation de mammifères marins pour nous se terminent avec l'arrivée de l'automne. Nous continuerons la compilation de ses précieuses données et bien d'autres encore!

## Nouvelles des membres et des partenaires



PARC MARIN DU  
Saguenay-Saint-Laurent

### Le Parc marin fête ses 10 ans

Dans le but de souligner les 10 années d'existence du parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, l'Institut des sciences de la mer de Rimouski (ISMER) organise un colloque scientifique intitulé « *Parc marin Saguenay-Saint-Laurent: 10 années de science au service de la conservation* ». L'activité se déroulera les **2 et 3 octobre 2008** à l'**Hôtel Universel de Rivière-du-Loup**. M. Émilien Pelletier, chercheur à l'ISMER et membre du comité organisateur de l'événement, croit que le colloque est une belle occasion de réunir ceux qui sont impliqués dans la gestion des parcs et des aires protégées ainsi que tout ceux qui sont intéressés à la contribution de la science dans la conservation des écosystèmes marins. Parmi les invités, mentionnons les gestionnaires et le personnel des ministères fédéraux et provinciaux, les chercheurs universitaires et gouvernementaux, les professeurs, les étudiants et les stagiaires universitaires et collégiaux de même que les représentants de l'entreprise privée et des organismes non gouvernementaux intéressés à prendre connaissance des derniers développements en matière de recherche, de gestion et de conservation des écosystèmes marins. Il y a au menu de nombreuses conférences animées par des spécialistes et des travaux présentés sous forme d'affiches. Un événement à ne pas manquer! Pour plus d'information, consultez le site Internet du colloque à l'adresse suivante : <http://demeter.uqar.ca/colloquepmsl>.

### Concours de photos : À vos appareils, prêt, partez!



Fédération  
québécoise  
du canot  
et du kayak

La Fédération québécoise du canot et du kayak organise un concours de photographie du Sentier maritime du Saint-Laurent. En plus de partager les beautés et les richesses de ce majestueux cours d'eau, par l'intermédiaire de ce concours, les organisateurs veulent attirer l'attention des usagers du Sentier maritime sur l'importance d'adopter un comportement exemplaire. En effet, deux catégories ont été créées afin de mettre en valeur les actions positives posées par les usagers en faveur du respect des milieux fragiles, de la propriété riveraine et de la sécurité nautique. La troisième catégorie porte sur la diversité des attraits du Saint-Laurent. C'est le moment idéal pour rendre hommage à vos photographies et à la beauté du Saint-Laurent. Consultez le dépliant promotionnel pour connaître les modalités du concours. Ce dernier est disponible sur le site Internet du Sentier maritime au : [www.sentiermaritime.ca/index1.asp?id=619](http://www.sentiermaritime.ca/index1.asp?id=619). La date limite pour soumettre les photographies est le **31 octobre 2008**. Le comité de sélection procédera au dévoilement des photographies gagnantes à la mi-novembre. De magnifiques prix sont à gagner. Bonne chance et n'oubliez pas lors de vos déplacements en mer de « *Ne laissez que vos sillons à la surface de l'eau!* ».

## Dossier spécial : conservation des espèces marines en péril

### Création de trois réserves naturelles en Arctique

À la fin du mois d'août dernier, le ministre canadien de l'Environnement, M. John Baird, a annoncé la création de trois nouvelles réserves naturelles dans l'Arctique, sur l'île de Baffin et ses environs. La première réserve nationale faunique, celle de Niginaniq, est considérée comme un habitat important pour la baleine boréale. Deux des trois populations de cette espèce sont considérées comme étant menacées dans l'Arctique. Les principales menaces qui l'affecte comprennent la chasse illégale et une vulnérabilité accrue à la prédation de l'épaulard résultant de la couverture glaciaire réduite. Les deux autres réserves, soit celle d'Akpait et de Qaulluit, sont des lieux de prédilection pour de nombreuses populations d'oiseaux marins. Les trois nouvelles réserves couvrent également des habitats de différents animaux marins, dont les morses, les phoques et les ours blancs. Cette annonce est intervenue à la suite de négociations avec les Inuits dont les représentants ont exprimé leur satisfaction. Selon Chuck Strahl, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, la création de ces réserves offrira aux résidents des possibilités économiques et leur permettra de développer des entreprises axées sur le tourisme durable et de créer des emplois. Les trois nouvelles réserves sont un grand pas pour la conservation des espèces marines en péril. *Source : Radio-Canada.*



### Réduction envisagée des zones de protection de la baleine noire de l'Atlantique

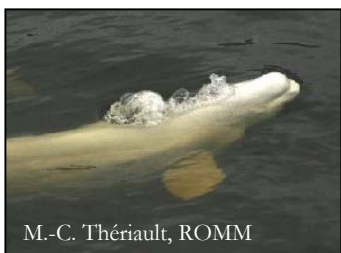
Une des principales menaces pour la baleine noire de l'Atlantique Nord, espèce en voie de disparition, est les collisions avec les navires marchands. Afin de diminuer les risques de collisions, des zones de protection ont été définies en 2006 au large des côtes de l'Atlantique Nord. Ainsi, les gros navires doivent limiter leur vitesse à 10 nœuds (18,5 km/heure) dans une zone de 30 milles marins (55,6 km). Cédant aux pressions des compagnies de transport maritime, l'administration du président américain Bush a proposé de réduire les zones de protection de ces baleines à 20 milles marins (37 km) au large de plusieurs ports américains de l'Atlantique. Cette proposition, rendue publique par le National Oceanic and Atmospheric Administration, est loin de satisfaire tous les partis. Selon certains défenseurs de l'environnement, si ce changement des zones de protection a lieu, cela pourrait être catastrophique pour cette espèce en grand danger d'extinction. Le débat reste ouvert!

## Dossier spécial : conservation des espèces marines en péril (suite)



### Le *Loi sur les espèces en péril* : qu'est-ce que c'est?

Il y a de plus en plus d'espèces sauvages canadiennes qui font face à des menaces pouvant mener à leur extinction. Il est primordial de les protéger en raison du rôle essentiel qu'elles jouent dans leur environnement, d'autant plus que certaines sont les derniers représentants de leur espèce au niveau mondial. De plus, il y en a qui ont un rôle économique important à jouer, notamment dans l'industrie des pêches. Pour toutes ces raisons, le gouvernement fédéral est engagé de façon active dans leur protection. Trois ministères, soit Environnement Canada, Parcs Canada et Pêches et Océans Canada, sont directement impliqués par la protection des espèces en péril; le dernier étant responsable des espèces aquatiques, en eau douce et salée. La *Loi sur les espèces en péril* (LEP), qui est entrée en vigueur en juin 2003, est un outil d'importance dont le gouvernement dispose. La LEP vise à protéger les espèces sauvages menacées d'extinction de deux façons : 1) en prenant les mesures nécessaires pour le rétablissement des espèces en péril à cause d'activités humaines; et 2) en assurant grâce à une gestion éclairée que les espèces préoccupantes ne deviennent pas en voie de disparition ou menacées. Elle contient des interdictions, à savoir de tuer, de blesser, de harceler, de capturer et de pêcher des espèces en péril et de détruire leur habitat essentiel. Pour être inscrites sur la liste de la LEP, une espèce est d'abord désignée en péril par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada ([www.cosepac.gc.ca](http://www.cosepac.gc.ca)), qui est un organisme indépendant composé d'experts qui ont recours à une vaste gamme de données scientifiques pour évaluer les espèces sauvages. Le cabinet fédéral décide ensuite si ces espèces méritent une protection en vertu de la LEP. Cette décision est prise après que les intervenants et les groupes concernés ont été consultés. En vertu de la LEP, Pêches et Océans Canada doit élaborer des stratégies de rétablissement et des plans d'action pour les espèces aquatiques désignées en péril ou menacées de l'être. Ces documents expliquent en détail les étapes précises à prendre pour protéger les espèces identifiées. La LEP vous touche-t-elle? Si vous êtes un pêcheur commercial, un aquaculteur, un amateur de pêche, un adepte de la navigation de plaisance, un excursionniste ou que vous possédez une propriété sur l'eau ou près de l'eau, vos activités pourraient avoir une incidence sur l'habitat d'une espèce en péril. Il est donc très important que vous vous informiez correctement face à cette loi en visitant par exemple le site Internet suivant : [http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/home\\_f.asp](http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/home_f.asp). Il ne peut y avoir de réussite sans la collaboration de tout le monde touché par la Loi : la portée, l'ampleur et l'importance du processus nécessitent un véritable effort collectif. *Source : Pêches et Océans Canada.*



M.-C. Thériault, ROMM

### Les mammifères marins en péril

Plusieurs espèces de cétacés qui fréquentent le Saint-Laurent sont considérées comme des espèces en péril. Certaines d'entre elles sont déjà protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* tandis que d'autres sont à l'étape de l'étude en vue

d'être ajoutées à la loi. Il y a entre autres le **rorqual bleu** de l'Atlantique (en voie de disparition, sur la liste), la **baleine noire** de l'Atlantique (en voie de disparition, sur la liste), le **béluga** du Saint-Laurent (menacée, sur la liste), le **rorqual commun** de l'Atlantique (préoccupante, sur la liste) et le **marsouin commun** (préoccupante, en attente pour ajout à la liste). Si certaines populations de mammifères marins se sont rétablies d'une chasse excessive, d'autres naviguent toujours en eau trouble en raison de nouvelles menaces. Pensons entre autres au dérangement en mer et sur les sites d'échouerie, aux collisions avec les bateaux, à la pollution et aux prises accidentelles dans les engins de pêche. Les mammifères marins occupent une place importante dans l'écosystème marin. Il faut les protéger à tout prix afin de maintenir l'équilibre du Saint-Laurent. Pour en apprendre davantage, visitez la section « Protection du milieu marin » sur notre site Internet au [www.romm.ca](http://www.romm.ca).

### L'importance de l'habitat essentiel

Lorsque nous consultons de l'information concernant les espèces en péril, on entend souvent parler de l'importance de l'habitat essentiel. Mais qu'est-ce que cela veut dire? En termes simples, l'habitat essentiel est nécessaire à la survie ou au rétablissement des espèces sauvages. Il peut s'agir d'une aire de reproduction connue, de croissance ou d'alimentation. Pour les espèces en péril, cet habitat est d'une importance capitale et doit être défini et inclus dans les stratégies de rétablissement et les plans d'action lorsque c'est possible. La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) rend illégale la destruction de l'habitat essentiel d'une espèce en péril et peut imposer de nouvelles restrictions aux travaux d'aménagement et de construction. Vos responsabilités consistent à vous assurer que tout projet que vous entreprenez respecte la LEP et de prendre les mesures concrètes pour protéger l'habitat des espèces en péril. Le *Programme d'intendance de l'habitat des espèces en péril* parraine des activités d'intendance locales, dont des projets réalisés par le ROMM. Ce programme est géré par Environnement Canada, Pêches et Océans Canada et Parcs Canada. Pour en savoir davantage, consultez leur site à <http://www.cws-scf.ec.ca.ca/hsp-pih>.

## Dossier spécial : conservation des espèces marines en péril (suite)

### Le programme Sans Trace

Afin de protéger l'habitat essentiel des espèces en péril lors de vos activités de plein-air, nous vous invitons à prendre connaissance d'un programme fort intéressant, soit le *Sans trace*. Il s'agit d'un programme national et international conçu pour sensibiliser les adeptes du plein-air quant à leur impact sur la nature lorsqu'ils pratiquent leurs activités récréatives ainsi qu'aux techniques qui permettent de prévenir et de réduire de tels impacts. *Sans trace* se veut un programme éducatif et éthique, et non pas un ensemble de règlements. Voici les sept principes prônés par le *Sans trace* en bref : 1) préparez-vous et prévoyez; 2) utilisez les surfaces durables; 3) gérez adéquatement les déchets; 4) laissez intact ce que vous trouvez; 5) minimisez l'impact des feux; 6) respectez la vie sauvage; et 7) respectez les autres usagers. Peu importe votre activité de plein-air préférée, il serait grandement avantageux que vous développiez les compétences liées au programme. Il s'agit d'une organisation sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir l'usage responsable des aires naturelles par l'entremise de l'éducation, de la recherche et du partenariat. Elle favorise et inspire ainsi une prise de conscience, une appréciation et un respect des régions sauvages et naturelles du Canada. Visitez leur site Internet au [www.sanstrace.ca](http://www.sanstrace.ca).

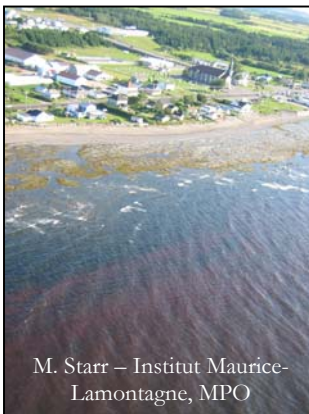


### L'avenir des cétacés de la planète

En août 2008, l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN) a annoncé que les baleines à bosse récupèrent depuis les 40 dernières années, et ce, grâce à la protection internationale, notamment depuis l'arrêt de la chasse commerciale à la baleine. Leur statut au sein de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN est donc passé de « vulnérable » à « préoccupation mineure ». Même si les baleines à bosse récupèrent, d'autres cétacés demeurent menacés. En effet, la situation des petits cétacés côtiers ou de rivière ainsi que d'autres espèces de baleines ne s'est pas améliorée, voire même empirée. Près du quart des espèces de cétacés sont considérées comme menacées, dont 10 % sont classées « en danger » comme les baleines à bosse d'Océanie et celles du golfe Persique, ou encore « en danger critique d'extinction », comme la baleine bleue de l'Antarctique. L'arrêt de la chasse commerciale à la baleine a été certes l'une des victoires les plus importantes pour la conservation des cétacés. Toutefois, les grands cétacés de la planète sont toujours confrontés à des menaces croissantes, notamment la reprise de la chasse commerciale à la baleine par les pays pro-chasse, et ce, en dépit du moratoire internationale. *Source : La Presse canadienne.*

## Nouvelles du Saint-Laurent

### Retour sur le phénomène de la marée rouge



M. Starr – Institut Maurice-Lamontagne, MPO

Au cours des trois dernières semaines d'août, plusieurs milliers d'oiseaux marins, de poissons et des dizaines de mammifères marins ont été retrouvés morts sur les berges du Saint-Laurent. Au banc des accusés se trouvaient un phénomène particulier, soit celui d'une vaste marée d'algues rouges toxiques, qui aurait entraîné une intoxication de la chaîne alimentaire. Les résultats des tests effectués depuis ce temps par un regroupement d'experts appuient en effet l'hypothèse selon laquelle l'algue toxique en jeu, *Alexandrium tamarense*, est responsable de la mort de plusieurs animaux marins. Celle-ci contient de la saxitoxine, qui est une toxine qui peut entraîner la paralysie et la mort. Les autopsies effectuées sur les carcasses n'ont pas révélé d'autres causes possibles de mortalité. Bien que ce n'est pas la première fois que ce phénomène s'observe dans le Saint-Laurent, jamais autant de répercussions sur la faune n'avaient été observées auparavant. La nappe, qui a pris forme dans l'embouchure du Saguenay au début d'août, se serait fragmentée et diluée dans le nord-ouest du golfe Saint-Laurent. *Source : Journal Le Soleil.*

## Nos coordonnées

### Réseau d'observation de mammifères marins

43, rue Alexandre, suite 100  
Rivière-du-Loup, Québec  
G5R 2W2

Tél. : (418) 867-8882 poste 205

Télec. : (418) 867-8732

Courriel : [info@romm.ca](mailto:info@romm.ca)

Site Internet : [www.romm.ca](http://www.romm.ca)

